



MOTION AUTONOME Remise au Préfet du Gard le 9 octobre 2017

Monsieur le Préfet, les exactions à l'encontre des sapeurs-pompiers revêtent un caractère de plus en plus grave, le point de non-retour semble bientôt atteint : d'insultes en crachats et autres morsures, accueil à l'arme de poing, jets d'engins incendiaires, menaces de morts nominatives. Il y a quelques années, nous avons retrouvé un impact de balle sur l'un de nos véhicules.

Les sapeurs-pompiers vivent parfois l'enfer et nous le disent. **Nous vous demandons de tout mettre en œuvre afin d'assurer notre protection. Les sapeurs-pompiers professionnels n'ont pas choisi de s'engager dans ce métier pour vivre ces situations de violences. Aujourd'hui on nous demande de nous adapter avec des procédures parfois complexes à mettre en œuvre dans le cadre de nos missions d'urgence, les sapeurs-pompiers sont formés à sauver des vies, pas à gérer des situations de guérilla urbaine.** Il revient donc aux pouvoirs publics de nous permettre d'assurer nos missions en toute sécurité.

La profession de sapeur-pompier se sent déconsidérée.

Nous demandons la reconnaissance des difficultés liées à l'exercice du métier.

Pour cela il convient de clarifier les missions de chacun : pompiers, Samu, forces de l'ordre et que chacun assurent pleinement les missions qui leur sont confiés. **Les sapeurs-pompiers sont asphyxiés** à cause de la sur-sollicitation induite par les carences médicales, ambulancières et hospitalières. Doit-il encore être rappelé qu'il n'est pas de notre ressort d'intervenir sur les situations d'ébriétés sur la voie publique ou qu'elles soient à l'origine de disputes familiales à domicile.

Puisque manifestement, les ministères de la santé et de l'intérieur ne sont pas en capacité de s'accorder sur la répartition des tâches, nous réitérons notre demande portant sur la création d'une entité interministérielle placée directement sous l'autorité du premier ministre et à même de contrôler cette situation.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

42 Avenue Vincent d'Indy
30100 ALES

Tel : 06 61 59 86 83
autonome30@yahoo.fr

Affilié à la FA-FPT

Par ailleurs, devons-nous prendre avec philosophie la perspective de suppression 120.000 emplois de fonctionnaires ? Les dépenses de fonctionnement des collectivités semblent être dans la ligne de mire gouvernementale, doit on rappeler que les sapeurs-pompiers et les agents des SDIS sont des fonctionnaires territoriaux ? Allons-nous devoir réduire nos effectifs dans les camions quitte à mettre en danger les intervenants, que le nombre d'intervention explose et que nos effectifs n'ont, au mieux, aucunement progressés pour répondre à cette situation ?

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a fait l'annonce de la création de plusieurs milliers de postes pour augmenter les effectifs des forces de maintien de l'ordre. Qu'en est-il pour les sapeurs-pompiers ?

Nous demandons la création de 10.000 postes de sapeurs-pompiers professionnels pour l'ensemble du territoire national, dans notre département nous évaluons le besoin à 120 recrutements de spp supplémentaires sur les deux, trois prochaines années.

Afin de permettre aux SDIS de les réaliser, nous demandons à l'Etat de jouer un rôle plus important dans ce que nous considérons devoir relever de ses missions régaliennes, cela passe par des engagements financiers relatifs à :

- **La prise en charge financière de certaines infrastructures** (salles opérationnelles, écoles départementales de sapeurs-pompiers...)
- **La prise en charge d'équipements** (outils de transmissions, outils de cartographie opérationnelle, EPI labellisés « Sécurité Civile »...)
- **La prise en charge de l'aménagement de SAS de décontamination** pour l'ensemble de centre de secours
- **Le subventionnement des unités/équipes spécialisées**
- **L'acquisition des engins de lutte contre les feux de forêts et le prise en charge des dispositifs prevento-curatifs.**
- **L'arrêt de la sur-cotisation** (employeurs et employés) liée l'intégration de la prime de feu pour le calcul des droits à pensions.

Les sapeurs-pompiers professionnels trouveront également la reconnaissance qu'ils méritent **au travers l'amélioration de l'aménagement de fins de**

carrières et la possibilité de partir dignement en retraite, voire, pour celles et ceux qui le souhaitent, de pouvoir quitter la profession sans pour autant devoir renoncer à ses droits chèrement acquis.

Enfin, au moment où nous vivons des situations de plus en plus inexplicables, que les budgets de nos établissements sont sous menace, plusieurs annonces gouvernementales doivent faire l'objet de compensations :

- Rétablissement du jour de carence : nous n'acceptons pas de n'avoir le choix qu'entre nous soigner ou être rémunérés.
- Nous demandons que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires afin de **rendre obligatoire la participation de l'employeur public aux complémentaires santé**s.
- Augmentation de la CSG : qui doit trouver une compensation indiciaire.
- Gel de la valeur du point d'indice : **nous demandons le bénéfice de 20 points de NBI « quartiers prioritaires »** pour l'ensemble des SPP intervenants, y compris 3SM et pour l'ensemble des agents exerçant leur métier dans les salles opérationnelles qu'ils soient SPP ou PATS.

Monsieur le Préfet, voilà quelques exemples de **mesures concrètes** que nous attendons du gouvernement afin de répondre à **notre demande de reconnaissance et de prise en considération des sapeurs-pompiers professionnels et des agents des services d'incendie et de secours**.

Les Autonomes